

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

CONSEIL MUNICIPAL n°51
du 07 Janvier 2019 à 20H00

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf et le sept janvier à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire.

Présents: Bernard OLLAGNIER, Jean-François MORELLET, Bernard JOSSERMOZ, Marc MAZET, Dominique BAUMANN, Daniel DELATOUR, Claudia GIROD, Magalie RENARD, Patrice PIOT, Christelle THOMASSON.

Absents : Eric SCHNEIDER, Alexandra GHIDELLI, Audrey LAROCHE, Pascal PLANCHET, Sandrine ROY.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Monsieur Daniel DELATOUR est élu secrétaire de séance.

Monsieur Bernard OLLAGNIER demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour un point à traiter :

- Projet jeune : validation des devis

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité des 10 voix le rajout de ce point au présent conseil.

A/ Approbation du compte rendu N°50 du 17 Décembre 2018:

Le compte rendu N°50 du 17 Décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des 10 voix.

B/ Délibérations

1- « Construction nouvelle Ecole » Attribution appel d'offres Travaux

Les travaux destinés à la construction de la nouvelle école ont fait l'objet d'une publication dans le cadre d'un appel public à la concurrence en 14 lots séparés. L'annonce a été publiée le 9 Novembre 2018, les entreprises candidates devant rendre leur offre avant le 3 Décembre 2018 à 12 heures.

Le mardi 4 Décembre 2018, la Commission de procédure adaptée a procédé à l'ouverture des plis, en présence de Monsieur François Baude, maître d'œuvre, et de Monsieur Maxime Decousus du bureau d'étude Cosinus qui a analysé l'ensemble des 86 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncées dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour la valeur technique de l'offre et 60 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

N° lots	Noms des entreprises retenues	Montant € HT
LOT n° 01 - TERRASSEMENTS - VRD	SOCAFL	140 587,70
LOT n°02 - GROS-ŒUVRE	GUERRIER	196 000,00
LOT n°03 - CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE - BARDAGE - ETANCHEITE	GIRAUD CHARPENTE	134 950,00
LOT n°04 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - METALLERIE	MOREL	110 000,00
LOT n°05 - REVETEMENTS DE FACADES	JENTELLET	22 801,00
LOT n°06 - MENUISERIES INTERIEURES	JOSEPH	33 500,00
LOT n°07 - PLATRERIE - PEINTURE - PLAFONDS	BUGEY PEINTURE	81 000,00
LOT n°08 - PLAFONDS SUSPENDUS	ISOLATION SERVICE	12 122,70

LOT n°09 - CARRELAGES - FAIENCES	SARL FONTAINE	39 328,70
LOT n°10 - SOLS SOUPLES	SOLMUREX	11 500,00
LOT n°11 - CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE	BRACHET COMTET	149 700,00
LOT n°12 - ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	NEVEU	61 727,76
LOT n°13 - EQUIPEMENTS DE CUISINE	JOSEPH	7 200,00
LOT n°14 – ESPACES VERTS	La commission propose de déclarer ce lot infructueux car les offres transmises sont inacceptables au sens de l'article 59 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 : les prix excèdent les crédits budgétaires alloués au marché public.	

Monsieur François Baude, invité à la séance du Conseil, décrit la procédure d'appel d'offre et les critères de jugement des offres. Il précise que la préparation de chantier devrait être de 1 mois et demi pour un début des travaux mi-mars 2019.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission de procédure adaptée pour les 13 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement est donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de déclarer le lot n°14 – Espaces verts, comme infructueux car les offres transmises sont inacceptables au sens de l'article 59 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 : les prix excèdent les crédits budgétaires alloués au marché public. Il propose donc de lancer un marché négocié pour le lot n°14 ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des 10 voix :

- attribue les 13 lots de l'appel d'offres (lot n°1 – 2 – 3 – 4 – 5- 6- 7 – 8 – 9 – 10 –11-12 et 13) relatif à la construction de la nouvelle école, conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- déclare le lot n° 14 – Espaces verts comme étant infructueux et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer une procédure de marché négocié ultérieurement,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour attribuer le lot n° 14 à l'Entreprise qui sera déclarée comme étant la mieux disante suite à la procédure négociée,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

2- Part communale Redevance Assainissement

Lors du Conseil Municipal du 19 Novembre dernier, un problème d'équilibre dans la section fonctionnement du budget assainissement a été mentionné dû à l'entretien annuel de la lagune, jusqu'à cette année non réalisé, et dont le montant devisé s'établit à 1600 € TTC pour le faucardage. La redevance de la part communale pour l'assainissement est à ce jour fixée par la délibération n°2016-04-21 en date du 4 Avril 2016 à 1.90 €. Monsieur le Maire propose d'augmenter la part communale à 2.40 €, applicable à la prochaine facturation de Suez, soit en Avril 2019, afin d'équilibrer le budget en section de fonctionnement.

Après débat, les Conseillers Municipaux fixent par 8 voix pour, 1 abstention et 1 contre, le montant de la redevance assainissement à 2.40 €, applicable au 1 Avril 2019.

3- Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône

Par arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2018, le syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône a été créé au 01^{er} janvier 2019. Conformément à l'article 5 des statuts, la représentation des membres au comité syndical est fixée ainsi : chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les Conseillers Municipaux nomment à l'unanimité des 10 voix Monsieur Jean-François Morellet comme délégué titulaire et Monsieur Bernard Ollagnier en délégué suppléant, membres représentants au syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône.

4- Projet jeune - Validation des devis

Madame Magalie Renard informe le conseil municipal des suites de la réunion du 4 janvier dernier sur les divers projets :

- la remise en état de l'abri bus : La date retenue est le samedi 19 janvier de 14 heures à 17 heures 30

- la mise en place d'une table de ping-pong : Une demande de sponsoring, grâce à Christophe Uroz, nouvel habitant de la commune, est en bonne voie auprès de son entreprise. La localisation reste à voir.
- L'idée d'une bibliothèque collaborative a été émise. Certains jeunes semblent en connaître le principe et sont intéressés. C'est un projet très peu onéreux et facile à réaliser.
- L'idée de structurer le groupe en conseil municipal jeunes a été très bien accueillie. Cela relève d'une décision du conseil municipal et comporte une obligation de quasi-parité.
- Pour la mise en place de la borne WIFI un devis de la société Adeli d'un montant de 218.40 € TTC, puis 42 € chaque mois d'abonnement et protection réglementaire (stockage, traçabilité) a été reçu ainsi que celui de Bveleplomberie pour le passage du câble à 224.16 € TTC. Monsieur le Maire propose d'accepter les deux devis.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité des 10 voix, le devis de la société Adeli d'un montant de 218.40 € TTC et le devis de Bveleplomberie pour le passage du câble à 224.16 € TTC. Ils autorisent Monsieur le Maire à les signer.

C/ questions diverses et informations :

- **PLU -Emplacement réservé N°1 :** Madame Christine Rocher des Domaines est venu estimer et rencontrer la propriété de Madame Marie-Christine Rozier le jeudi 27 décembre 2018, en présence de Monsieur Pierre Morrier de l'EPF de l'Ain. Un compte rendu nous sera adressé dans un délai de 1 mois.
- **Numérotation des lieux-dits :** Monsieur Bernard Jossermoz informe qu'un recensement a été effectué. 99 maisons ont été répertoriées, ce qui fait 85 numéros et 30 poteaux à installer. Un devis va être demandé pour une incorporation éventuelle au budget 2019.
- **Feux d'artifice :** Date fixée au Samedi 17 Août 2019
- **Conseil municipal :** La date du prochain sera fixée en fonction de l'importance des ordres du jour.

.L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H27.
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents